

Institut Tunisien de Réhabilitaion des Survivants de la Torture NEBRAS

Association régie par les disposition du Décret-Loi 2011-88 du 24 Septembre 2011
22 Rue Hassen Ibn Nooman, Cité Les Jardins, 1002 Tunis Belvédère

Rapports du Commissaire Aux Comptes EXERCICE 2020

Société Fourati Accounting & Consulting
Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Résidence Meriem Bâtiment A, 5ème étage, Appartement A521 ARIANA

Société Fourati Accounting & Consulting

Tunis, le 15 mars 2022

**À Monsieur le Président de l'Institut
Tunisien de Réhabilitation des
Survivants de la Torture NEBRAS**

OBJET : Rapport général de commissariat aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes de l'**Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS** au titre de l'exercice 2020, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-après notre Rapport Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Fourati Accounting & Consulting
Hedi FOURATI

Fourati Accounting
& Consulting
F.A.C.

SOMMAIRE

I. Rapport du Commissaire Aux Comptes	03
II. Etats financiers	07
III Notes aux états financiers	11

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES

Société Fourati Accounting & Consulting

Tunis, le 15 mars 2022

**A Monsieur le Président de l'Institut Tunisien de
Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 Janvier 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises. Ces états financiers font ressortir des actifs nets positifs de 318.657 Dinars, y compris un déficit de l'exercice de 147.932 Dinars

Fondements de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'applique à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserves

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Bureau Exécutif de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Bureau Exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau Exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe au Bureau Exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau Exécutif, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau Exécutif du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles :

- 1- Conformément aux dispositions de l'Article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2020, qui sont les suivants :
 - Le registre des membres ;
 - Le registre des délibérations des organes de direction de l'association ;
 - Le registre des activités et des projets ;
 - Le registre des dons.
- 2- Conformément aux dispositions de l'Article 38 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant organisation des associations, toutes les transactions financières de recettes ou de dépenses de l'Institut Tunisien de réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS sont effectuées par virements ou chèques bancaires chaque fois que leur valeur dépasse Cinq Cent (500) Dinars.
- 3- Conformément aux dispositions de l'Article 41 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant organisation des associations, l'Institut Tunisien de réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS a procédé à la publication des données relatives aux aides, dons, et donations d'origine étrangère.

Fourati Accounting & Consulting

Hedi FOURATI



Fourati Accounting
& Consulting
F.A.C

ETATS FINANCIERS

Etat de la situation Financière			
Exercice clos le 31 décembre 2020			
Montants exprimés en Dinars Tunisiens (arrondis)			
	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2019
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	AC 1	367 606	503 392
Autres actifs courants	AC 2	10 639	0
Immobilisations financières	AC 3	5 000	5 000
Immobilisations corporelles	AC 4	32 324	55 659
Immobilisations incorporelles		2 149	4 196
Total des actifs		417 718	568 247
Passifs Et Actifs Nets			
Autres passifs courants	PA 1	30 095	48 726
Fournisseurs et comptes rattachés		68 966	34 687
Total des passifs		99 061	83 413
Apports affectés à des immobilisations		21 237	39 482
Excédent ou Déficit reportés	AN	445 352	41 594
Excédent ou Déficit de l'exercice		-147 932	403 758
Total des Actifs Nets		318 657	484 834
Total des Passifs et Actifs Nets		417 718	568 247

Etat des Produits et des Charges			
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020			
Montants exprimés en Dinars Tunisiens (arrondis)			
Produits	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2019
Cotisations des adhérents		120	120
Autres Apports	PR 1	512 119	1 164 849
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	AN	42 268	32 916
Autres gains		7	6 140
Total des produits		554 515	1 204 025
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	CH 1	-18 732	-7 560
Charges de personnel	CH 2	-227 117	-209 220
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	AC 4	-48 848	-30 620
Autres charges courantes	CH 3	-407 189	-544 336
Charges financières nettes		0	731
Autres pertes	CH 4	-561	-9 261
Total des charges		-702 447	-800 267
Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-147 932	403 758

Etat des flux de trésorerie		
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020		
Montants exprimés en Dinars Tunisiens (arrondis)		
	Au 31 décembre	
	2 020	2 019
Flux de Trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des cotisations des adhérents	120	120
Encaissement d'autres revenus et apports	501 487	1 110 604
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-391 642	-588 200
Décaissement des sommes versées au personnel	-227 117	-209 220
Autres décaissements des activités courantes	-19 193	-25 565
Flux de trésorerie provenant des activités courantes	-136 344	287 739
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-23 466	-822
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-23 466	-822
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement des dotations		
Encaissement des subventions d'investissement		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	24 024	9 942
Encaissement provenant des emprunts		
Décaissement suite aux remboursements d'emprunts (en principal et intérêts)		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	24 024	9 942
Variation de trésorerie	-135 786	296 859
Trésorerie au début de l'exercice	503 392	206 533
Trésorerie à la clôture	367 606	503 392

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de l'Association

L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS a été créé en juillet 2014 (Jort n°90 du 29 juillet 2014). Ses objectifs consistent en :

- La réhabilitation des survivants de la torture pour qu'ils jouissent de leurs droits à la santé et à la dignité ;
- La facilitation de la réinsertion des survivants de la torture ;
- L'offre de services de soins multidisciplinaires ;
- La formation et le renforcement des compétences des professionnels de la santé en matière de prise en charge des survivants de la torture ;
- La sensibilisation des survivants de la torture, des professionnels de la santé et de l'opinion publique sur l'importance de la réhabilitation ;
- Le développement des activités de recherches et l'amélioration des techniques et des protocoles de soins ;
- La contribution à la lutte contre la pratique de la torture et les mauvais traitements.

L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS est régi par les dispositions du Décret-Loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations.

Le Bureau exécutif de l'association est composé des membres suivants :

- Président : M. Ahmed BANSAR
- Secrétaire Général : M. Sami OUANES
- Trésorier : Mme. Rym Ridha HAFFANI
- Membre : Mme. Nadia KAFFEL

Le Directeur Exécutif de l'association est Mme Nadya GHAOUI

II. Bases de mesures et principes comptables

Les états financiers de L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS arrêtés au 31 Décembre 2020 ont été élaborés conformément à la norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs NCT 45. Ces états financiers sont composés d'un Etat de la situation Financière, d'un État des Produits et des Charges, d'un état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'association pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020 sont les suivants :

II.1. Apports reportés

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

II.2. Les valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte à leur coût d'acquisition augmenté éventuellement des frais se rapportant directement à l'acquisition ou à la mise en service.

Le montant amortissable de chaque bien est déterminé après déduction de la valeur résiduelle à l'issue de sa période probable d'utilisation.

Les durées probables d'utilisation des immobilisations les plus significatives sont les suivantes :

❖ Logiciels	3 ans
❖ Agencement Aménagements et installations	10 ans
❖ Équipement de bureau	5 ans
❖ Matériel informatique	3 ans

II.3. Les Actifs nets :

Les Dotations : Ce poste comprend les apports affectés que l'organisme est tenu de maintenir en permanence, en vertu d'une affectation d'origine externe. Lorsque ces fonds sont placés, le produit des placements est soit constaté dans ce poste soit constaté en résultat conformément à la volonté du donateur.

Apports affectés à des immobilisations : Ce poste comprend les apports sans droit de reprise effectués par les adhérents ou tout autre pourvoyeur de fonds autres que le pouvoir public et finançant les actifs non courants : Immobilisations corporelles et incorporelles qu'elles soient amortissables ou non amortissables.

Subventions d'investissement : Ce poste comprend les subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL¹ et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles doivent être traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Autres actifs nets : Ce poste comprend les apports, autres que les dotations, les apports des adhérents et les subventions d'investissement.

Excédents et déficits reportés : Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

Excédent ou Déficit de l'exercice : Ce poste exprime la performance de l'OSBL. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

II.3. Unité monétaire :

Les comptes de l'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture NEBRAS sont arrêtés et présentés en Dinar Tunisien.

II.4. Continuité d'exploitation :

Les états financiers sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation. En effet, l'association poursuit normalement ses activités dans un avenir prévisible et elle n'a ni l'intention, ni l'obligation de mettre fin à ses activités ou de réduire sensiblement leur étendue.

¹ Les OSBL sont des organismes constitués notamment à des fins politiques, sociales, éducatives, religieuses, humanitaires ou autres qui n'émettent généralement pas de titres de propriété transférables et dont l'objet n'est pas de procurer un avantage économique direct à leurs membres ou donateurs.

III. Notes relatives à l'état de la situation financière

AC1 Liquidités et équivalents de liquidités

En Dinars	2020	2019	Variation
Banque ATB Dingity	55 441	34 877	20 563
Banque ATB SRT	56 295	19 461	36 834
Banque ATB UNVF	24 282	16 872	7 410
Banque ATB HI	223 793	431 950	-208 157
Banque DEFENDER	7 785	0	7 785
Caisse	11	232	-220
Liquidités et équivalents de liquidités	367 606	503 392	-135 786

AC 2 Autres actifs courants

En Dinars	2020	2019	Variation
Produits à recevoir	120	0	120
Charges constatées d'avances	10 519	0	10 519
Autres actifs courants	10 639	0	10 639

AC 3 Immobilisations financières

Le solde de la rubrique n'a pas varié entre les deux exercices, il s'agit du montant de la caution sur loyer versée en 2014 et s'élève à 5.000 Dinars.

AC 4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020

DESIGNATION	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENT				V.C.N au 31/12/2020	
	Au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2020	Antérieur	Dotation	Amt. Cession		Amt. Cumulés
Immobilisations Incorporelles									
Site Web	10 442		211	10 231	6 246	1 836		8 082	2 149
Logiciel	2 263			2 263	2 263			2 263	
S/TOTAL	12 704		211	12 494	8 508	1 836		10 345	2 149
Immobilisations Corporelles									
Agencements, Aménagements et installation	22 165			22 165	10 420	2 429		12 849	9 317
Equipements de bureau	30 604	4 365		34 969	19 918	4 622		24 540	10 428
Matériel informatique	54 582	18 966		73 548	28 506	37 399		65 905	7 643
Autres immobilisations corporelles	14 334			14 334	7 182	2 217		9 399	4 936
S/TOTAL	121 685	23 331		145 016	66 026	46 666		112 692	32 324
TOTAL GENERAL	134 389	23 331	211	157 510	74 535	48 502		123 037	34 473

PA1 Dettes courantes

En Dinars	2020	2019	Variation
Charges à payer	9 155	8 521	634
Cotisations CNSS à payer	13 717	13 353	363
Etat impôts et taxes à payer	7 223	26 852	-19 629
Fournisseurs	68 966	34 687	34 279
Dettes courantes	99 061	83 413	15 648

AN Actifs nets

Elément	Apports affectés à des immobilisations	Excédent ou Déficits reportés	Excédent ou Déficits de l'exercice	Total général
Solde au 31.12.2019	39 482	41 594	403 758	484 834
Apports reçus affectés à des immobilisations	22 773			22 773
Résorption des apports affectés à des immobilisations	-41 018			-41 018
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent		403 758	-403 758	0
Excédent ou Déficits de l'exercice			-147 932	-147 932
Solde au 31.12.2020	21 237	445 352	-147 932	318 657

IV. Notes Relatives à l'état des produits et des charges

PR 1 Autres apports

En Dinars	2020	2019	Variation
Dons reçus de l'Institut DIGNITY	195 604	213 042	-17 438
Dons reçus de SRT	109 050	113 550	-4 500
Dons reçus de l'UNVF	97 965	121 136	-23 171
Dons reçus UNFPA	64 609	50 127	14 482
Dons reçus DEFENDER	68 915	0	68 915
Dons reçus de l'Handicap International		632 960	-632 960
Dons reçus IRCT		23 314	-23 314
Dons reçus ATFD		10 802	-10 802
Dons reçus OI		8 960	-8 960
Dons reçus El Teatro CA		900	-900
Appports reçus affectés à des immobilisations	-24 024	-9 942	-14 082
Total	512 119	1 164 849	-652 730

CH 1 Achats consommés et approvisionnements

En Dinars	2020	2019	Variation
Achats non stockés	15 451	5 184	10 266
Electricité	2 399	1 719	680
Eau	882	447	436
Variation des stocks	0	210	-210
Achats consommés d'approvisionnements	18 732	7 560	-210

CH 2 Charges du personnel

En Dinars	2020	2019	Variation
Salaires bruts	191 055	172 198	18 857
Charges patronales	36 062	37 022	-960
Charges de personnel	227 117	209 220	17 897

CH 3 Autres charges courantes

En Dinars	2020	2019	Variation
Honoraires	162 412	158 106	4 305
Transport déplacement et hébergement	120 833	141 216	-20 383
Location	50 400	46 309	4 091
Frais de publication	32 345	33 365	-1 020
Dons et subventions	13 500	102 523	-89 023
Formation	13 140	50 272	-37 132
Frais postaux et de de télécommunications	4 604	4 661	-56
Achats d'études	3 435	0	3 435
Entretien et réparation	2 972	3 959	-988
Impôts et taxes	2 377	2 051	326
Services bancaires et assimilés	1 018	1 723	-705
Prime d'assurance	152	150	3
Autres charges d'exploitation	407 189	544 336	-137 148

CH 4 Autres pertes

En Dinars	2020	2019	Variation
Autres pertes ordinaires	561	141	420
Perte sur éléments d'actif cédés	0	9 120	-9 120
Charges financières nettes	561	9 261	-9 120